

**Acceptation d'un don au bénéfice de l'IRIT.**

**Conseil d'administration du 29 mai 2017**

**Délibération 2017/05/CA-048**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers acceptent le don de l'entreprise de services numériques ProSmart Solutions d'un montant de 7 000 € versé en 2 tranches, au bénéfice de l'Institut de Recherche en Informatique de Toulouse (IRIT) et destiné à acheter du matériel informatique, à financer un stage de master et à faciliter la participation des chercheurs et des doctorants à des conférences internationales.**

Toulouse, le 29 mai 2017  
Le Président,




Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 35	Nombre de voix favorables : 31
Nombre de membres présents ou représentés : 32	Nombre de voix défavorables : 0
	Nombre d'abstentions : 1
	Ne prennent pas part au vote : 0